



Comité syndical du SCoT d'Autan et de Cocagne
du mercredi 14 décembre 2022
Espace Ressources _ Le Causse Espace d'Entreprises – Castres
Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2022/05

Décision modificative n°1 du budget principal du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Alain VAUTE, Président, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne s'est réuni à l'Espace ressources – le Causse Espace d'Entreprises, à Castres

Participants

Afférents au Conseil : 37 titulaires et 37 suppléants

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 25

Date de convocation : 8 décembre 2022

Présents

Titulaires	Suppléants
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	
M. Alexis MOURET	
M. Didier PHILIPOU	
M. Pierre CALMELS	M. Antoine DELESALLE
M. Francis MATHIEU	
Mme Marie-Françoise BLANC	
M. Alain VAUTE	
M. Christian AZEMA	
	M. Benoît PUECH
M. Bernard HOULES	
Mme Nathalie De VILLENEUVE	
M. Laurent MONNIER	
Mme Jacqueline CABROL	
	Mme Cathy FARRENQ
Communauté de communes du Sor et de l'Agout	
M. Jean-Luc ALIBERT	M. Francis CESCATO
M. Jean-Dominique PUJOL	
Mme Dominique COUGNAUD	
M. Alain VEUILLET	
M. Jacques ARMENGAUD	
Mme Marie-Rose SEGUIER	
M. Patrice BIEZUS	
Communauté de communes Thoré Montagne Noire	
Mme Marie-Claude GLORIES	
M. Daniel PEIGNE	
Mme Danièle ESCUDIER	
Délégués titulaires ayant donné pouvoir	
M. Jacques BARTHES a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GLORIES	
M. Joël CABROL a donné pouvoir à M. Daniel PEIGNE	

Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20221214-DEL2022-05_DM1-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Délibération n° 2022/05
Décision modificative n°1 du budget principal du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne

Le Président ayant exposé,

Le Comité Syndical,

Vu la délibération n° 2022/04 du 7 avril 2022 relative au Budget Primitif,

Considérant la nécessité d'y apporter des modifications afin de prendre en compte de nouveaux éléments apparus en cours d'exécution,

Il convient de modifier le montant des crédits affectés aux écritures d'amortissement de la façon suivante :

Fonctionnement :

	DEPENSES	DM
023	Virement à la section d'investissement	-5 503,08
011	Charges à caractère général	-2 675,00
6238	Divers	-303,50
6257	Réceptions	-2 371,50
067	Charges exceptionnelles	2 675,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités sur marchés	2 675,00
042	Opération d'ordre entre section	2 751,54
6811	Dotations aux amortissements	2 751,54
	TOTAL DES DEPENSES	-2 751,54

	RECETTES	DM
042	Opération d'ordre entre section	-2 751,54
777	Quote-part des subvention d'invest. transférée au compte de résultat	-2 751,54
	TOTAL DES RECETTES	-2 751,54
	RESULTAT	0,00

Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20221214-DEL2022-05_DM1-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Investissement :

	DEPENSES	DM
040	Opération d'ordre entre section	-2 751,54
139158	Subv° d'investissement rattachées aux actifs amortissables	-2 751,54
	TOTAL DES DEPENSES	-2 751,54

	RECETTES	DM
O21	Virement de la Section de fonctionnement	-5 503,08
040	Opération d'ordre entre section	2 751,54
2802	Frais d'urbanisme	2 751,54
	TOTAL DES RECETTES	-2 751,54
	RESULTAT	0,00

Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne,

Après en avoir délibéré,

- approuve la décision modificative n°1 du budget principal conformément au tableaux ci-dessus

Fait et délibéré à Castres, le 14 DEC. 2022
Pour extrait conforme,

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20221214-DEL2022-05_DM1-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022